

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 11 FEVRIER 2026

N° de délibération : 02/2026

L'an deux mille vingt-six, le onze février à dix-huit heures, les membres du Comité du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT, la séance peut se tenir sans obligation de quorum puisqu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée pour le quatre février, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le soir-même.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 9 VOTANTS : 9
DATE DE LA CONVOCATION	04/02/2026
VOTE	POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Étaient présents :

Isabelle BONNICEL, Philippe CORDIER, Rose-Marie GERBE, Eric GUYOT, Guillaume LARGERON, Raymond Le Van, Alexis PLISSON, Patrick RAPEAU et Christine VINGDIOLET.

Monsieur Alexis PLISSON est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du procès-verbal du Comité du 03 décembre 2025

Le Président propose d'approuver le procès-verbal du comité syndical du 03 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- **approuve le procès-verbal du comité syndical du 03 décembre 2025.**

Le Président,
Eric GUYOT

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 11 février 2026